



Barème Safer Grand Est

en vigueur à compter du **8 novembre 2022**

(validé par le conseil d'administration du 3 novembre 2022)



OPÉRATIONS FONCIÈRES

Base : Coût de revient	Tarif HT	Tarif HT
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION AMIABLE		RÉTROCESSIONS FERMIER...6 %
Jusqu'à 1 million €/ha8 %		ÉCHANGE FONCIER.....4 %
de 1 à 1,2 million €/ha.....4 %		
Au-delà en fonction du type opération		RÉMUNÉRATION MINIMUM PAR RÉTROCESSION.....250 €
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION PAR PRÉEMPTION.....10 %		FRAIS FINANCIERS par mois.....0,35 %



PRESTATIONS

Tarif HT	Tarif HT
INTERMÉDIATION LOCATIVE	RÉPONSES RAPIDES SUR DIA
Redevance équivalente à une année de fermage suivant le barème départemental	Réponse avant 21 jours
	dossier <20 000€80 €
	dossier >20 000€250 €
	Réponse dans les 7 jours
	calendaires400 €
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET PROVISOIRE	DEMANDE DE PRÉEMPTION SIMPLE
Redevance équivalente à une année de fermage *suivant le barème départemental	Forfait.....300 €
	PRESTATIONS SUR DEVIS (avis de valeur, contrat ingénierie...)
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION	Coût journalier :
Marge sur redevance :	Assistants.....400 €
- polyculture.....20 à 50 %	Géomaticiens / Cartographes.....500€
- viticulture.....minimum 10 %	Conseillers fonciers, chargés de mission, chargés d'études.....700 €
Marge minimum /bail/an.....250 €	Chefs de service900 €

* Cf article L.142-4 du Code Rural

CONVENTIONS

Tarif HT	Tarif HT
RECUEIL ACCORD AMIABLE	VIGIFONCIER
Forfait par contrat (PV, AC, PE ou résiliation de bail).....1 500 €	Forfait 1ère inscription.....350 €
Rémunération (prix de vente + indemnités).....8 %	(Mise en place + formation)
	Forfait annuel.....150 €
ENTRÉE DE MISE EN RÉSERVE	(par communes)
Forfait/EMR.....1 500 €	
Frais de gestion par an2 %	
(sur prix principal)	

